



Région  
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller

35700 Rennes

☎ 02 23 21 36 50

☎ 02 23 21 14 39

✉ contact@groupe-ps-bretagne.org

# Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 25 - Mardi 5 septembre 2006

## Pour une Bretagne plus solidaire...

Le Conseil régional de Bretagne s'est pourvu, en 2004, d'une **politique spécifique dans le domaine des solidarités**. Non que le législateur reconnaisse à notre collectivité la moindre compétence en la matière, mais il est apparu aux élus de la nouvelle majorité de gauche que, sur certaines problématiques, l'institution régionale pouvait jouer, en complément de l'action entreprise par l'Etat ou les Conseils généraux par exemple, un rôle indéniablement positif. Encore fallait-il éviter l'écueil de la dispersion et du saupoudrage... En conséquence, souligne Maria Vadillo, présidente de la commission des solidarités, « nous avons décidé de **concentrer nos efforts sur un certain nombre de thématiques** que nous jugeons fondamentales et pourtant peu ou prou dédaignées en Bretagne : **la politique sociale du logement, la santé, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes via les missions locales, et la solidarité internationale.** » L'action de la Région, en l'occurrence, se veut incitative, fondée sur une large concertation avec les élus et acteurs concernés, de manière à susciter un véritable « effet levier » profitable à l'ensemble de la population bretonne.

### Pourquoi le Conseil régional a-t-il décidé d'intervenir dans le domaine de la santé publique ?

La Bretagne est confrontée, plus que le reste du territoire national, à certaines pathologies ou maux – cancers, suicides, accidents, alcoolisme – expliquant pour une bonne part **le mauvais classement de notre région en matière d'espérance de vie**. Celle-ci se révèle particulièrement basse chez les hommes, et à ce problème s'ajoute celui posé par **d'inquiétantes inégalités infra-régionales**, puisqu'un habitant résidant dans le Pays de Rennes vit en moyenne 4,3 ans de plus que celui installé dans le Centre Ouest Bretagne ! **Les comportements à risques** – consommation d'alcool, de cannabis, de tabac – s'avèrent de même plus répandus dans notre région qu'ailleurs, en particulier chez les jeunes. Enfin, **le maillage médical, en Bretagne, se caractérise par sa faible densité,**

surtout dans certains Pays, et la situation paraît d'autant plus préoccupante que, d'ici 2010, ce ne sont pas moins de 1 390 médecins supplémentaires qui prendront leur retraite.

### Comment la Région Bretagne entend-elle agir efficacement en la matière ?

D'abord **en développant les outils propres à établir un diagnostic aussi fin que possible de la situation sanitaire en Bretagne**. A cet égard, le programme d'études réalisé en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé sera poursuivi, et même étendu au thème de la démographie médicale. Notre institution accorde d'autre part la priorité à des **actions de prévention liées aux conduites à risques et au suicide**, particulièrement à destination des jeunes. Dans le cadre de la Charte de vie lycéenne KARTA est ainsi conforté en 2006 l'axe de contractualisation relatif à l'amélioration



de la santé et de la qualité de vie des élèves. La lutte contre les inégalités infra-régionales, pour sa part, passe par **la coordination territoriale des actions de santé**, dépendant de la mise en place d'animateurs de santé, chargés entre autres d'établir un diagnostic sanitaire de leur territoire et de construire un programme d'actions pluriannuelles.

La Région a financé sept postes en 2005, à hauteur maximum de 30 % de la dépense.

### En quoi consiste la politique de la Région dans le domaine de l'insertion ?

Si l'Académie de Rennes est souvent présentée comme celle « de toutes les réussites » – 72 % de reçus au baccalauréat –, il n'en reste pas moins que **près d'un quart des actifs bretons est dépourvu de diplôme ou de qualification**. En conséquence, l'une des priorités de la Région consiste à **développer, à destination des publics en difficulté, une orientation et un accompagnement de qualité vers les dispositifs de formation**.

Les Maisons de la Formation Professionnelle, qui couvriront très prochainement l'ensemble du territoire breton, joueront bien sûr un rôle fondamental en la matière. D'autre part, notre collectivité a signé, avec l'Etat et l'Association régionale des missions locales, un contrat régional d'objectifs et de moyens pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, afin d'accompagner ceux d'entre eux qui éprouvent les plus grandes difficultés vers un emploi durable.

### A quels objectifs répond la mise en œuvre d'une politique sociale de l'habitat ?

La Bretagne connaît aujourd'hui **une indéniable crise du logement**. Elle touche tout particulièrement les familles à revenus modestes, confrontées à une insuffisance du nombre de logements accessibles dans le parc HLM. Quant au parc privé, il comprend nombre d'habitats de qualité

médiocre, à la limite parfois de l'insalubrité.

Dans l'attente de la fondation de l'EPF, qui constituera bientôt le principal outil de maîtrise du foncier, notre collectivité a lancé une politique régionale de l'habitat visant à la fois à **développer l'offre de logements sociaux** et à **améliorer la qualité de l'habitat et du cadre de vie**.

A la fin de l'année 2005, la Région avait ainsi contribué à la construction d'environ 800 logements sociaux neufs, pour un montant moyen de 1 000 €, et à la réhabilitation de 900 autres, avec une aide moyenne de 1 200 €. D'autre part, un nouveau dispositif, destiné à **favoriser la diversification de l'offre de logements adaptés à des publics spécifiques** – jeunes et saisonniers notamment –, sera présenté à l'assemblée régionale lors de la session d'octobre 2006.

### Comment se traduit l'intervention de la Région dans le domaine de la rénovation urbaine ?

La volonté d'impulser un nouvel élan à la politique de la ville, dans le sens d'une mixité sociale accrue, a abouti, en juin 2006, à la **signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)** pour la rénovation des quartiers sensibles de neuf agglomérations bretonnes : Brest, Guingamp, Lanester, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Vannes. La Région consacrera 53 M€ à ce programme, qui portera sur l'habitat, les équipements collectifs, les espaces publics, l'implantation d'activités et de services...

Elle attribuera par ailleurs une aide de 10 M€ à cinq villes moyennes (Auray, Lannion, Morlaix, Plédran et Redon), afin de contribuer au financement de logements neufs, de soutenir des opérations de réhabilitation générant des économies de charges locatives et d'énergie, d'intervenir sur les espaces et équipements publics.

